

## CHAMPIONNATS DE FRANCE DE 10 KM

### 1. IMPLANTATION

Date : **Samedi 9 avril 2022**

Lieu : **BOULOGNE SUR MER (62)**

### Horaires :

15h00	Course OPEN
17h00	<b>Championnats de France Cadets, Juniors et Masters (&gt; MH0) + France Entreprise</b>
18h30	<b>Championnats de France Femmes, toutes catégories + France Entreprise</b>
20h00	<b>Championnats de France Espoirs, Séniors, Masters 0 Hommes + France Entreprise</b>

### 2. QUALIFICATIONS

Seuls peuvent participer aux Championnats de France, les athlètes **licenciés Compétition FFA**, ayant réussi les minima dans les 10 km inscrits au calendrier des labels F.F.A. **qui se seront déroulés entre le samedi 21 août 2021 et le dimanche 20 mars 2022, incluant les Championnats de France de 10km 2021 à LANGUEUX.**

### 3. QUALIFICATIONS EXCEPTIONNELLES

Toute demande de qualification exceptionnelle (justifiée et accompagnée de la caution de **90€**) ne pourra être faite par les clubs, que sur la base des critères fixés dans le Règlement des compétitions 2022. La demande est à transmettre à la **FFA/CNR avant le samedi 2 avril 2022 dernier délai.**

#### 4. ENGAGEMENTS

Les engagements sont gratuits. Ils doivent être effectués directement par les clubs sur internet ([www.athle.fr](http://www.athle.fr)), à partir du 25 janvier 2022 et jusqu'au 27 mars 2022, à 23h59. Passée cette période, un engagement tardif sera possible jusqu'au samedi 2 avril 2022 à 23h59 moyennant une pénalité d'un montant de 75€. Attention, aucun engagement ne sera accepté après ce délai.

#### 5. DESENGAGEMENTS

Si un athlète déjà engagé ne peut participer à la compétition et que le module désengagement n'est plus accessible, la CNR en sera avertie par lettre ou par email à l'adresse [france.10km@athle.fr](mailto:france.10km@athle.fr) **au plus tard une semaine avant l'épreuve**. Le désengagement de dernière minute doit être **adressé à la CNR** et non à l'organisateur.

Seuls les cas de force majeure (exemple une blessure), peuvent faire l'objet d'un désengagement après la date limite sur présentation d'un justificatif (certificat médical par exemple) qui devra être transmis à la CNR au plus tard une semaine après la date de la compétition, soit samedi 16 avril 2022 à 23 heures 59.

#### 6. RETRAIT DES DOSSARDS

Samedi 9 avril 2022 de 10h jusqu'à 45' avant la course, au Palais des Sports de Boulogne-sur-Mer.

#### 7. RENSEIGNEMENTS

##### ORGANISATEURS

**FFA – CNR**

33 avenue Pierre de Coubertin – 75640 Paris Cedex

(01 53 80 70 00 - [france.10km@athle.fr](mailto:france.10km@athle.fr))

[www.athle.fr](http://www.athle.fr)